



# Note d'information : Le Chèque Domicile CESU



## QU'EST-CE QUE LE CHEQUE DOMICILE CESU ?

C'est un moyen de paiement sécurisé. Il permet de régler tous les Services à la Personne ; la garde d'enfant au domicile et à l'extérieur du domicile (**crèches, garderies, assistantes maternelles, baby-sitting etc....**) et l'aide à domicile effectuée par un intervenant en direct ou un prestataire de services (**ménage, repassage, garde, bricolage, soutien scolaire...**).

Ce chèque sera valable sur toute la France et vous permettra d'accéder aux **3 gammes complètes de services** :

- **l'aide à domicile**
- **l'aide aux enfants**
- **l'aide spécifique aux personnes**

Ces chèques seront subventionnés par le CAES du CNRS, ils sont valables sur toute la France. Vos Chèques Domicile CESU seront valables **jusqu'au 31 janvier 2013**.

## A COMBIEN DE CESU AVEZ-VOUS DROIT ?

La valeur des chèques est de 15€.

Le montant de la subvention du CAES du CNRS donc du nombre de chèque dont vous pouvez disposer varie selon votre quotient familial.

Pour savoir le montant de votre subvention, veuillez-vous connecter sur ce lien :

[http://www.caes.cnrs.fr/espace-adherent/TD\\_calcul\\_form](http://www.caes.cnrs.fr/espace-adherent/TD_calcul_form)

## COMMENT OBTENIR VOS CESU ?

Pour télécharger le bon de commande connecter vous sur cette page :

<http://www.caes.cnrs.fr/solidarite/cesu/cesu/demarches-et-calendrier/>

## COMMENT UTILISER VOS CESU ?

Avec le Chèque Domicile CESU, vous choisissez la formule d'intervention qui vous convient le mieux : Vous recrutez et employez la personne de votre choix ou vous faites appel à un prestataire de services, un mandataire ou une structure de garde d'enfant.

- Un prestataire
- Une structure de garde d'enfant
- L'emploi direct

**NB : Attention, avant de commander des e-CESU, vérifier que votre crèche, garderie ou association les acceptent bien, ce n'est pas toujours le cas !**

## UNE QUESTION ? TROUVER UN PRESTATAIRE ?

Concernant l'utilisation des Chèques Domicile CESU :

- rendez-vous sur [www.chequedomicile.fr](http://www.chequedomicile.fr)
- contactez notre plateforme dédiée accessible du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h30 au **N°Indigo 0 825 000 103**  
0,15 € TTC / MN
- rendez-vous sur le site du CNCESU : [www.cesu.urssaf.fr](http://www.cesu.urssaf.fr)

